

# Appel à résidence – Saison 2022-2023

L'Auditorium Sophie-Dessus est soucieux d'accompagner les projets de création des compagnies et collectifs d'artistes professionnels dans tous les champs artistiques.

Depuis son ouverture en 2019, l'auditorium Sophie-Dessus propose des temps de résidence.

## Cadre général

Cet appel à projet de résidence vise des propositions articulées autour du théâtre, de la musique, de la danse et du cirque. Priorité est donnée aux projets qui proposeraient des temps de médiation pour le grand public et le public scolaire.

D'une durée d'une semaine, ces résidences s'inscrivent dans un parcours de création. Etape d'écriture, travail à la table, travail au plateau, temps de répétition sont autant de formes possibles pour ces résidences.

Le porteur du projet artistique doit avoir à son actif une expérience développée dans un réseau professionnel.

Dans le cadre d'un projet de création en cours, nous serons attentifs à la mobilisation d'autres partenaires (coproducteurs, diffuseurs, partenariats...).

Nous serons également attentifs à ce que chaque compagnie sélectionnée propose une action artistique sur le territoire durant le temps de sa résidence (qui pourra prendre la forme d'une rencontre, ouverture d'un temps de répétition publique, atelier d'écriture, lecture...) dans et/ou hors les murs.

## Conditions d'accueil pour la période de septembre 2022 à juin 2023

Cadre de la résidence : Une convention sera établie entre l'Auditorium Sophie-Dessus et la compagnie accueillie.

Durée de la résidence : 1 compagnie s'installe pour 1 semaine (5 jours en moyenne), entre septembre 2022 et juin 2023. Période de travail du lundi au vendredi de 9h à 18h, avec une amplitude horaire pouvant aller jusqu'à 20h00 si nécessaire.

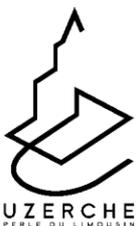
Accueil technique : nous proposons l'auditorium et son matériel technique. Nous ne faisons pas de location supplémentaire. La présence d'un technicien est négociée selon les besoins du projet.

Défraiements : nous ne prenons pas en charge les repas des artistes et nous proposons de l'hébergement. Les transports sont à la charge de la compagnie accueillie.

Déclarations salariales : La compagnie s'engage à déclarer les artistes qu'elle va employer pendant cette résidence.

L'objet de la résidence est déterminé par la compagnie, en fonction de son projet de création.

14, allée de la Papeterie  
19140 Uzerche  
France  
Tél. 05 55 73 00 44  
auditorium@uzerche.fr



Mairie d'Uzerche  
Place de la Libération  
19140 Uzerche  
Tél. 05 55 73 17 00  
contact@uzerche.fr

L'accueil en résidence n'engage ni la co-production ni le préachat de la future création.

Action culturelle : Les artistes, en résidence à l'auditorium Sophie-Dessus s'engagent à réserver des temps de rencontres avec le public sous forme de présentation publique, de sensibilisation à une forme artistique, d'ouverture de plateaux, de stage... L'ensemble de ces données font l'objet d'une contractualisation entre notre structure et la compagnie accueillie.

### **Équipements de l'Auditorium Sophie-Dessus**

Salle de 331 places assises.

Plateau : 14 m d'ouverture sur 12 m de profondeur

Hauteur Grill : 6.40 m

Fiche technique disponible en téléchargement.

Pour les projets avancés de création, une mise à disposition de matériel technique, dans la limite du matériel technique disponible (cf. fiche technique) et de personnel technique pour la mise en place sont possibles.

Néanmoins le travail tout au long de la résidence devra se faire en autonomie. Pour cela, la présence d'un technicien compétent au sein de l'équipe candidate est indispensable sur toute la durée de la résidence.

2 loges collectives / 1 loge individuelle / 1 espace catering avec réfrigérateur, micro-ondes, cafetière

Possibilité de prêter la cuisine du bâtiment atelier, situé à côté de l'Auditorium

Wifi disponible.

### **Candidater**

Les équipes désireuses de déposer un dossier de candidature doivent nous le faire parvenir au plus tard le **vendredi 4 mars 2022** par mail à l'adresse [auditorium@uzerche.fr](mailto:auditorium@uzerche.fr) ou par courrier - cachet de la poste faisant foi – à l'adresse : Mairie d'Uzerche, place de la libération, 19140 Uzerche.

### **Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :**

- 1 - Formulaire de demande de résidence complété
- 2 - Dossier artistique du projet et de la compagnie
- 3 - Budget prévisionnel de la création faisant apparaître le coût de la résidence. Si le projet est en phase de préfiguration, et qu'il est difficile de fournir un budget prévisionnel réaliste à l'heure du dépôt de dossier, merci de fournir néanmoins un budget prévisionnel de résidence.
- 4 - Lettres d'intérêt ou d'engagement des partenaires déjà acquis

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**